

Actualité

Ventes à la découpe : des dispositions législatives seront nécessaires

Faute de consensus, l'accord entre les bailleurs et deux associations de locataires n'a pas pu être étendu par décret.

Le bras de fer continue entre le ministre délégué au Logement et à la Ville et des associations de locataires. Trois d'entre elles - la Confédération nationale du logement, la Confédération générale du logement et la Confédération syndicale du logement - , ont déposé un recours pour rendre caduque la procédure par décret sur la vente à la découpe. Face à ce désaccord, Marc-Philippe Daubresse se trouve contraint d'intégrer les dispositions concernant les congés pour vente émanant de bailleurs institutionnels dans le projet de loi « Habitat pour tous » qui sera présenté en juin au conseil des ministres. A la différence d'un décret d'extension d'application immédiate, ces mesures seront forcément plus lentes à entrer en vigueur. Il faudra en effet patienter jusqu'à la fin de cette année, voire le début de l'an prochain pour qu'elles s'appliquent.

Rappelons que les organisations nationales représentant les bailleurs et deux associations de locataires, avaient signé en mars dernier, un accord visant à protéger les locataires fragiles au cours des ventes d'immeubles par lots.